

Passy, le 23 novembre 2016

Signature officielle du programme « Habiter Mieux »

Mis en place à l'occasion de précédents conseils communautaires, le programme d'intérêt général (PIG) « Habiter Mieux » qui permet aux propriétaires des réaliser des travaux de rénovation énergétique en bénéficiant de conseils techniques gratuits et en mobilisant des aides financières est signé ce jour entre Georges Morand, Président de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc et la Direction départementale des territoires de Haute-Savoie. Aujourd'hui, cette signature officielle de la convention vise à affirmer le partenariat en place et la mobilisation de tous pour que les crédits réservés soient utilisés.

Le Président est par ailleurs heureux d'annoncer la réception du premier dossier constitué pour un propriétaire de Sallanches qui bénéficie d'un financement public de 80% du montant de ses travaux de chauffage et de menuiserie extérieure soit 4 975€ de subventions pour un coût total de 6 200€.

La Communauté de Communes met en place un système de contrôle d'accès par plaques minéralogiques en déchèteries

La Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc a décidé de mettre en place un système de contrôle d'accès dans les quatre déchèteries intercommunales du territoire : à Megève, Passy, Sallanches et Saint-Gervais.

La gestion des déchèteries représente plus de 40% du budget du service déchets de la Communauté de Communes dont 26% est dédié aux apports professionnels acceptés sur les sites. Or, la loi prévoit que les déchets résultant des activités professionnelles ne doivent pas être financées par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), perçues à 86% auprès des ménages.

Aussi, de nombreux usagers particuliers et professionnels proviennent des territoires voisins sans qu'aucune contribution ne soit demandée aux collectivités concernées.

Afin de conserver l'un des taux de TEOM les plus bas du département et ainsi éviter de faire peser le coût de gestion des déchets professionnels sur les ménages, la CCPMB a opté pour la mise en place d'un système simple et efficace visant à la fois à responsabiliser les professionnels sur les coûts de prise en charge de leurs déchets, les sensibiliser aux objectifs

de réduction et de valorisation des déchets mais également d'éviter les apports provenant d'autres territoires.

Le contrôle d'accès permet de réserver l'accès aux contribuables du territoire, particuliers ou professionnels, et d'améliorer la gestion des flux de visiteurs et donc le confort des usagers. Les besoins et les usages des visiteurs sont mieux connus. Cela permet de les associer plus facilement à l'amélioration de la qualité du service et aux objectifs écologiques et économiques du service de collecte et de tri des déchets.

Tous les usagers devront s'inscrire à partir du 1^{er} mars 2017 et le nouveau système sera mis en place au 1^{er} juillet 2017.

Le service de transport à la demande change de nom et devient Montenbus

La CCPMB a mis en place en septembre 2013 un service de transport à la demande nommé Facilibus. Après 3 années de fonctionnement, il convient de le modifier pour une meilleure prise en compte des réalités du service. Le nom retenu est Montenbus. Ce nom a été déposé à l'INPI. Les noms de domaine correspondants ont également été déposés et un nouveau logo a été créé. C'est l'agence Texto qui a été choisie par la CCPMB pour trouver un nouveau nom de réseau accompagné d'un slogan et le déposer à l'INPI, pour créer un nouveau logo et pour dessiner tout le covering des véhicules. Elle a été rémunérée pour ce travail concret à hauteur de 3 900€ TTC. L'agence Texto qui avait commis l'erreur de proposer un nom de transport déjà utilisé en Savoie (même s'il n'était pas déposé officiellement à l'INPI) a accepté de ne pas être rémunérée pour la recherche de nom, ni pour les frais de dépôt de marque, soit une réduction de 1 500 € sur les honoraires prévus.

Mme PERINET, Vice-présidente aux transports, se félicite de ce nom qui *« reprend la racine de Mont-Blanc et est une invitation pour les habitants des 10 communes du Pays du Mont-Blanc à prendre un nouveau moyen de transport. Ce changement de nom correspond également à une phase de maturité et de développement pour le service. Cela évitera la confusion que certains faisaient avec le service de navettes de la commune de St-Gervais, en donnant une vraie identité au service intercommunal. »* M. MORAND précise que la modification de tarif répond à un échange régulier avec les usagers. *« Plusieurs fois des usagers du transport à la demande nous ont dit qu'ils trouveraient normal de payer quelques euros pour être transportés. Ce sera le cas. Mais je tiens à rappeler que presque 45% du service est dédié aux personnes à mobilité réduite et restera donc gratuit. Enfin, 40€ par an ou 10€ pour le tarif réduit, cela reste très raisonnable. »* Mme PERINET conclut en rappelant que le changement de nom c'est aussi et avant tout un changement de philosophie. *« Nous allons rendre le service plus accessible, permettre aux usagers de s'inscrire le jour même, ouvrir encore plus le service aux jeunes ou encore permettre les inscriptions directement sur Internet. Notre objectif est donc de donner un nouvel élan au service pour les prochaines années. »*

Contacts presse

Anna BROQUET, responsable de la communication de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc / 04 50 78 51 45, e.amblard@ccpmb.fr